

ASSOCIATION CANADIENNE DES MÉDECINS VÉTÉRINAIRES



C'est votre programme !

HED Courtier en Assurance en partenariat avec l'Association Canadienne des Médecins Vétérinaires (ACMV), est fier d'être le fournisseur officiel des programmes d'assurances spécialisés et des services en gestion de risques pour les membres de l'ACMV à travers le Canada. Depuis plus de 25 ans, HED se spécialise en aidant les membres de groupements et associations canadiennes à épargner sur leurs primes d'assurance tout en leur offrant un bon niveau de protection à travers un programme d'assurance spécialisé.

Le programme d'assurance spécialement conçu pour les membres de l'ACMV offre les garanties suivantes :

- Assurance des biens
- Assurance de la responsabilité civile
- L'interruption des affaires
- Assurance pour l'argent et valeurs
- Bris d'équipement

Notre garantie envers vous :

- Nous comprendrons votre entreprise et les risques auxquels vous faites face ;
- En partenariat avec l'ACMV, nous avons conçu un programme spécialisé pour les cliniques vétérinaires ;
- Nous travaillerons de concert avec vous afin de déterminer la « bonne » garantie d'assurance pour répondre à vos besoins particuliers ;
- Nous vous fournirons, et cela partout au Canada, un service à la clientèle constant ;
- En tant que participant au programme d'auto-assurance protégé de l'ACMV vous profiterez de l'avantage de faire partie d'un grand nombre de participants avec une tarification de groupe préférentielle ;
- Le programme d'auto-assurance protégé de l'ACMV fournira à chaque membre une épargne immédiate sur les primes, ainsi qu'une stabilité de taux à long terme ;
- Le programme offrira aux membres participants la possibilité de participer au retour de prime sur les fonds accumulés pendant les années à faible réclamations ;
- Chaque membre participant aura une révision de leur couverture d'assurance faite par un représentant de HED, incluant une évaluation d'immeuble pour fin d'assurance ainsi que des recommandations de couverture.



Particularités et avantages

Particularités

Avantages

Épargne immédiate

- Une garantie de réduction de taux comparativement à votre police actuelle.

Stabilité de taux à long terme

- Les primes futures des membres sont établies selon les résultats de réclamations du programme et non pas sur la fluctuation du marché d'assurance.

Appartenance aux primes

- 40 % des primes appartenant aux membres participants sont utilisées pour financer le fond de rétention (auto-assurance) pour payer les réclamations sous la responsabilité du fond.
- Une fois les réclamations payées, tout surplus au fond appartient aux membres participants.

Structure solide

- La structure « d'auto-assurance protégé » est la même que celle utilisée avec d'autres associations ou groupements tels que; l'Association des Hôteliers du Manitoba, l'Association Canadienne de Location et Sobeys.

Garantie d'assurance complète

- L'assureur paye toutes les réclamations au dessus de la franchise annuelle du fond.
- le fond d'auto-assurance ne pourra jamais être déficitaire, donc aucune possibilité d'évaluation rétroactive.

Administration

- Le contrat est souscrit par Grain Insurance & Guarantee Corporation; coté « A » par AM Best.
- Gestion de risque, programme de prévention et évaluation d'immeuble pour fin d'assurance.
- Un service de réclamations constant, avec des experts en sinistres et services juridiques sous la direction de HED et de l'ACMV.

Pour profiter des avantages offerts par le « programme d'auto-assurance protégé » de l'ACMV veuillez communiquer avec:

Kathy Lachaine,
Directrice-adjointe, ventes et services
Assurance entreprise
1-800-363-9538 poste. 203
klachaine@hedinc.com